



Antenne de Blagnac

Municipales 2026

Parlons vélos et piétons

Propositions, questions et demandes d'engagement soumis
aux listes candidates
aux municipales 2026 BLAGNAC

Réponses de la liste :
L'Avenir Ensemble (Chantal Canut)

Table des matières

1 Introduction	4
1.1 Qui sommes nous ?	4
1.2 Objet de la démarche	4
1.3 Abréviations	4
2 Notre positionnement	5
3 Le bilan 2020 – 2025	6
4 Nos propositions	7
4.1 Réseau d'itinéraires cyclables	8
4.2 Connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines	8
4.2.1 Développement et déploiement du REV	8
4.2.2 Passerelle sur le Touch	9
4.2.3 Voie verte du Touch	9
4.3 Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous	10
4.3.1 Plans d'aménagements routiers	10
4.3.2 Vitesse de circulation à 30 km/h	10
4.3.3 Plan piétons	11
4.3.4 Zone de rencontre /zone piétonne pour le centre de Blagnac	11
4.3.5 Circulation devant les écoles/Rues aux enfants	12
4.4 Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo et de la marche à pied	12
4.4.1 Arceaux vélos , parkings vélos	12
4.4.2 Entretien des voiries pour les usages piétonniers et vélo	13
4.5 Promouvoir une culture vélo et piétonne	13
4.5.1 Montrer l'exemple	13
4.5.2 Savoir rouler à vélo-100% des élèves en sortie de primaire	14
4.5.3 Stages « Code de la rue » (et rafraîchissement code de la route).	14
4.5.4 Journée sans voiture.	15
4.5.5 Engagement/mobilisation des entreprises et institutions	15
4.6 Prévention de la violence routière	16
4.7 Méthode	16
5 Observations complémentaires de la liste xxxxx	17

1 Introduction

1.1 Qui sommes-nous ?

Nous sommes l'antenne de Blagnac de l'association 2P2R (2 Pieds 2 Roues) <https://2p2r.org/>.

Notre association milite pour une mobilité active et inclusive au quotidien, accessible à tous, quels que soient l'âge, le genre, les origines ethniques, ou la situation physique et économique. Nous sommes engagés principalement dans l'agglomération toulousaine et ses environs, avec pour objectif d'améliorer la qualité de vie et le cadre de vie, tant en centre-ville qu'en faubourgs ou en périphérie.

En transformant et en apaisant l'espace urbain, la mobilité active contribue à la santé publique en luttant contre la pollution atmosphérique et la sédentarité, à la protection de l'environnement, ainsi qu'au renforcement et à la réactivation des liens sociaux.

Nous sommes environ 800 adhérents sur Toulouse et une vingtaine d'antennes militent également pour la marche et le vélo en périphérie (Blagnac, Portet, Tournefeuille, Saint Orens...). Nous sommes affiliés et relais d'associations nationales telles la FUB, Rue de l'Avenir, AF3V.

L'antenne 2P2R de Blagnac compte 20 adhérents.

1.2 Objet de la démarche

A l'occasion des élections municipales, L'antenne 2P2R de Blagnac a réalisé un questionnaire pour les problématiques de déplacements à pied et à vélo spécifiques à la commune de Blagnac. Ce questionnaire est soumis à toutes les listes candidates à la Mairie de Blagnac. Nous analyserons les réponses et les diffuserons dans un deuxième temps.

Le but est d'éclairer le débat politique en permettant aux citoyens de mieux connaître le positionnement et les engagements des différentes listes candidates aux élections municipales. Ainsi, nous prenons part aux débats en présentant nos propositions assorties d'un questionnaire.

Pour information, 2P2R propose également un même type de questionnaire à toutes les listes candidates à la Mairie de Toulouse.

Les sujets évoqués dans ce document relèvent de compétences réparties sur plusieurs échelons : commune, métropole, Tisséo, voire État. Le maire de Blagnac est pleinement responsable de sa commune tout en étant décisionnaire dans les autres échelons.

1.3 Abréviations

2P2R : association 2 Pieds 2 Roues

AF3V : Association française pour le développement des véloroutes et voies vertes de France

AUAT : Agence d'Urbanisme et d'Aménagement Toulouse

CVCB : Chaussée à Voie Centrale Banalisée (autre appellation : Chaucidou (CHAUssée à Circulation DOUce))

EDPM : Engin de Déplacement Personnel Motorisé

FMD : Forfait Mobilité Durable

FUB : Fédération française des Usagères et Usagers de la Bicyclette

M12 : Panneau m12 : panneau cédez-le-passage cycliste

OEPV : Objectif Employeur Pro-Vélo

ONISR : Observatoire National Interministériel de Sécurité Routière

PDU, PDM : Plan de Déplacements Urbains, Plan De Mobilité

PMR : Personne à Mobilité Réduite (en fauteuil, enfant, senior, malvoyant, parent avec poussette...)

PAVE : Plan Accessibilité Voirie et Espaces publics

PARM : Plan d'Aménagement des Routes Métropolitaines

REV : Réseau Express Vélo

SDCA : Schéma Directeur Cyclable de l'Agglomération toulousaine

SDPA : Schéma Directeur Piétons de l'Agglomération toulousaine

SRAV : Savoir Rouler à Vélo

2 Notre positionnement

Pourquoi promouvoir les modes actifs de déplacement ?

Plusieurs arguments :

- **Santé des usagers** : L'activité physique quotidienne améliore la santé cardio-vasculaire, musculaire, mentale et la qualité du sommeil. Et en luttant contre la sédentarité, on réduit les risques de diabète, d'obésité, on améliore le système immunitaire.
- **Santé publique** : Les modes actifs génèrent très peu de pollution et de bruit.
- **Efficacité urbaine** : Ils permettent des déplacements rapides et fluides, tout en réduisant l'encombrement de la voirie.
- **Sécurité routière** : les responsables d'accidents mortels (3200 décès par an) sont le fait de véhicules motorisés à 99.5% et non de piétons ou cyclistes (source ONISR 2024)
- **Coût pour l'utilisateur** : La marche et le vélo sont nettement plus économiques que la voiture, tant à l'achat qu'à l'entretien.
- **Dépenses publiques** : L'infrastructure et l'entretien sont moins coûteux, et la santé collective bénéficie d'économies substantielles.
- **Lien social** : La marche ou le vélo facilite les interactions et renforce la convivialité.
- **Lutte contre le réchauffement climatique** : les modes actifs n'émettent quasiment pas de gaz à effet de serre.

Il convient donc au niveau de l'action politique de promouvoir, faciliter et valoriser ces modes de déplacement pour l'ensemble de nos concitoyens Blagnacais et autres usagers de nos voiries et espaces publics en agissant aux niveaux infrastructures, services, éducation et communication.

Par rapport à la situation actuelle, un véritable changement s'avère nécessaire.

3 Le bilan 2020 – 2025

Si un certain nombre d’actions au titre des engagements en faveur du vélo et de la marche pour la mandature ont été effectivement réalisées (principales réalisations: Blagnac à 30, mise en sens unique et piste cyclable du bas de l’avenue Servanty, création de CVCBs chemin de Bélisaire et avenue de Cornebarrieu, réalisation de la voie bucolique Toulouse-MEET, mise en place du FMD et de vélos de fonction pour les personnels de la mairie, lancement du réseau de stations de vélos libre-service), le fait est que l’engagement reste ténu et que la progression en particulier en matière d’aménagements cyclables a été très faible par rapport au besoin exprimé (notamment au regard des 10 itinéraires structurants à réaliser et des 6 points noirs majeurs et discontinuités diverses à résoudre spécifiés par le rapport Citoyens Associés/Plan vélo du 25 Mai 2021).

Cela a notamment été sanctionné avec une note de 3,56 (C “Plutôt Favorable”), par les 273 répondants (plus de 1% de la population blagnacaise) à la dernière enquête nationale Baromètre Vélo, en 2025 (note en très légère progression par rapport à la note acquise précédemment (en 2021), et équivalente à celles de communes comparables telles que Colomiers et Tournefeuille, mais encore nettement en dessous de la note de 4,14 (B “Favorable”) acquise par la proche commune de l’Union.

4 Nos propositions

Nos propositions concernent le mandat à venir : 2026 – 2032, sauf précision autre.

Elles consistent en une objectivation et conduite du changement que nous estimons nécessaire

Objectifs : au terme du mandat, avoir une commune dotée :

- D’une circulation plus apaisée, moins polluée (émissions et bruit) avec moins de voitures (et utilitaires) circulant ou stationnant sur nos voiries et espaces publics :
→objectif chiffré : automobile 40% de part modale des déplacements residents (ref 64% en 2023-selon enquête AUAT (*))
- D’une pratique du vélo et de la marche au quotidien augmenté →objectifs chiffrés : vélo 16% de part modale (ref 4% en 2023-selon enquête AUAT), marche 25% de part modale (ref 21% en 2023-selon enquête AUAT)
- D’un usage des transports publics renforcé (objectif chiffré : 16% de part modale, ref 8% en 2023-selon enquête AUAT)
- D’un réseau cyclable sécurisé et efficace (axes, continuités, jalonnement et stationnements- abris/arceaux vélos) inter-opérant avec les aménagements de Toulouse et des communes avoisinantes en particulier avec le REV → objectifs chiffrés : 100% des 10 itinéraires réalisés, note B au baromètre des villes cyclables de 2028, note A+ à celui de 2032
- D’un plan piétons implémenté avec un centre-ville aménagé en zone de rencontre véritable et une accessibilité (piétons et PMR) rétablie partout sur la commune→ objectif chiffré : note B au baromètre des villes marchables en fin de mandat

- De l'ensemble des enfants en âge scolaire formés au savoir rouler à vélo → objectif chiffré : 100% des élèves sortant du primaire
- D'accès aux écoles primaires apaisé grâce à des dispositifs "Rues aux enfants" (référence : Association Rue de l'Avenir <https://www.ruedelavenir.com>) → objectif chiffré : 3 écoles primaires dotées de "rue aux enfants"
- D'une communication/éducation entretenue auprès de l'ensemble des populations pour le maintien de la connaissance, des codes et pratiques pour le bon usage des voiries (exemple le Code de la Rue) et espaces partagés et la facilitation du vivre ensemble → objectif chiffré à définir

(*) les chiffres AUAT sont donnés pour l'ensemble de la première couronne-pas de chiffres de référence spécifiques à Blagnac disponibles

Ceci est décliné dans les propositions suivantes (chapitres 4.1 et suivants).

Adoptez-vous l'ensemble de ces objectifs dans votre programme ?

Réponse liste : L'Avenir Ensemble (Chantal Canut)	OUI	NON	Sous condition
			X
Explications Nous agissons sur des actions propres à la Ville de Blagnac et appuierons sur toutes celles qui dépendent de la Métropole Oui à une ville apaisée et inclusive sans oublier de tenir compte du vieillissement de la population et du besoin d'accessibilité de nos commerces. Au-delà de ces éléments nuancés, nous partageons les éléments suivants : • Encourager la pratique du vélo et de la marche dès que cela est possible, • Augmenter l'usage des transports en commun, • Sécuriser les réseaux cyclables et les zones de rencontre, • Former les enfants en âge scolaire à la pratique du vélo, avec pour objectif 100 % des élèves en sortie de primaire, incluant une formation au code de la circulation, • Favoriser des zones apaisées aux abords des écoles, sans bloquer l'accès aux véhicules personnels pour les parents ayant des contraintes réelles (plusieurs enfants, temps de trajet domicile-travail, déplacements professionnels, activités périscolaires, etc.). La diversité des situations de vie ne permet pas l'application d'un schéma unique, • Maintenir une communication régulière à destination des usagers pour un bon partage et un bon usage de la voirie.			

4.1 Réseau d'itinéraires cyclables

Développer le réseau d'itinéraires cyclables et résoudre les points noirs et discontinuités tel que proposé dans le rapport Citoyens Associés/plan Vélo du 25 mai 2021.

Ce rapport contient des propositions précises pour Blagnac sous la forme de 10 itinéraires cyclables structurants (comprenant les tronçons d'itinéraires REV), qui permettront d'irriguer toute la commune par des aménagements continus, lisibles et confortables et présentant un véritable saut qualitatif. Certains de ces axes ne pourront être aménagés qu'avec la suppression de stationnements automobiles ou la mise à sens unique.

A noter que l'axe à réaliser en priorité défini par ce rapport est l'axe Maga-Centre-Ville via l'avenue de Purpan, le Plan du Port et l'avenue Compans. Pour le développement de celui-ci dans un terme acceptable, il nous apparaît nécessaire d'aménager un circuit temporaire Plan du Port-Centre-Ville via l'avenue Servanty et la rue du 11 Novembre

Êtes-vous favorable au développement de ce réseau défini en concertation réelle avec les usagers ?

Réponse liste : L'Avenir Ensemble (Chantal Canut)	OUI	NON	Sous condition
			X
Explications Les axes définis dans le rapport du 25 mai 2021 sont légitimes, mais nécessitent une finalisation des études de faisabilité, tant sur les points de rencontre que sur la nature des travaux à engager, notamment en lien avec les réseaux enterrés.			

Êtes-vous prêt à redistribuer l'espace en faveur du vélo partout où cela sera nécessaire pour faire passer les aménagements cyclables et assurer une continuité des itinéraires ?

Réponse liste : L'Avenir Ensemble (Chantal Canut)	OUI	NON	Sous condition
			X
Explications Certains tracés prioritaires identifiés relèvent de la compétence métropolitaine. Un travail important de coordination avec la Métropole est donc indispensable pour atteindre les objectifs fixés.			

Etes-vous déterminé à allouer et engager les budgets nécessaires et mettre en place la dynamique de développement pour la réalisation complète de ce réseau cyclable d'ici 2032 ?

Réponse liste : L'Avenir Ensemble (Chantal Canut)	OUI	NON	Sous condition
	X		
Explications Nous nous engageons à allouer des budgets pour corriger les discontinuités, sécuriser les tronçons à risque et garantir un équilibre fonctionnel entre les différents modes de déplacement			

4.2 Connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines notamment :

4.2.1 Développement et déploiement du REV

Poursuivre et soutenir activement le développement et le déploiement du REV (Réseau Express Vélo), y compris la résolution des points noirs aux interfaces de communes voisines : Maga, Velasquez, Porte du Grand Noble, et la réalisation d'une passerelle piéton et vélo sur la Garonne au niveau des Quinze Sols

Nota concernant la création d'une passerelle piéton et vélo sur la Garonne au niveau des Quinze Sols reliant Blagnac / Beauzelle et la base de loisir de Sesquières / Toulouse nord. Comme proposé dans le SDCA, cet aménagement ambitieux permet la réalisation d'une voie cyclable REV (Réseau Express Vélo) permettant de rejoindre toute la zone Toulouse nord (Fenouillet, Aucamville, Sesquières, Glacière, Lalande, Trois-Cocus, Borderouge,...) jusqu'à la route de Cornebarrieu à Blagnac en passant par des zones d'études, Lycée Saint Exupéry et IUT Toulouse Blagnac ainsi que le centre commercial.

Soutiendrez-vous activement ce programme ?

Réponse liste : L'Avenir Ensemble (Chantal Canut)	OUI	NON	Sous condition
	X		
Explications La création d'une passerelle constituerait un atout majeur pour désenclaver les zones situées de part et d'autre.			

4.2.2 Passerelle sur le Touch

Dans le cadre du projet Grand Parc Garonne, création d'un itinéraire cyclable rive gauche de la Garonne entre le vieux pont de Blagnac et le boulevard Richard Wagner via la création d'une passerelle à l'embouchure du Touch au niveau du pont autoroutier A621 (Liaison Blagnac Ancely).

Soutiendrez-vous activement ce projet ?

Réponse liste : L'Avenir Ensemble (Chantal Canut)	OUI	NON	Sous condition
	X		
Explications La création d'une passerelle constituerait un atout majeur pour désenclaver les zones situées de part et d'autre et notamment réduire le danger à Jean Maga			

4.2.3 Voie verte du Touch

Engagements fermes pour la réalisation rapide de la voie verte du Touch qui consiste en des aménagements vélos piétons entre l'embouchure et Saint Martin du Touch. Cette voie dédiée aux vélos et piétons ouvre un nouvel espace nature, balade et détente au cœur de nos quartiers.

Soutiendrez-vous activement ce projet ?

Réponse liste : L'Avenir Ensemble (Chantal Canut)	OUI	NON	Sous condition
	X		
Explications Oui bien entendu à de nouveaux espaces nature...			

4.3 Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Adhérer à la charte "**Ville apaisée, quartiers à vivre**" (référence : Association Rue de l'Avenir <https://www.ruedelavenir.com>) et réaliser les points suivants :

Adhèrerez-vous à cette charte ?

Réponse liste : L'Avenir Ensemble (Chantal Canut)	OUI	NON	Sous condition
			X
Explications Nous n'avons pas trouvé de charte détaillant précisément les engagements que cette proposition implique au sein du site internet indiqué mais qui n'aurait pas envie d'avoir une ville agréable à vivre ?			

4.3.1 Plans d'aménagements routiers

Limitation à 70 km/h du fil d'Ariane, des RD901 et RD 902.

Ne pas accepter de nouveaux projets d'aménagements routiers de nature à augmenter les flux traversant Blagnac (pont entre Gagnac et Grenade, 2e rocade...)

Ouvrerez-vous dans ce sens ?

Réponse liste : L'Avenir Ensemble (Chantal Canut)	OUI	NON	Sous condition
	X		
Explications : <i>SVP, affichez ici votre position par rapport aux projets purement routiers du PARM- Et en particulier sur le nord-ouest Toulousain</i> Le PARM met autour de la table, l'Etat, la Région, le Département, la Métropole, nous porterons la voix des citoyens blagnacais consultés par les instances que nous mettrons en place.			

4.3.2 Vitesse de circulation à 30 km/h

La vitesse de circulation à 30 km/h sur la commune de Blagnac a été mise en œuvre en 2023.

Cependant, au vu des relevés de vitesse effectués sur certains axes en 2025, nous constatons malheureusement, suite à l'analyse faite par 2P2R antenne de Blagnac, que cette limitation de vitesse n'est pas suffisamment respectée (78 % des mesures au-dessus des 30 km/h).

Êtes-vous favorable à la mise en place d'actions visant à faire mieux respecter la limitation de vitesse à 30km/h ?

Réponse liste : L'Avenir Ensemble (Chantal Canut)	OUI	NON	Sous condition
	X		
Explications La mise en place du 30 km/h ne respecte pas toujours le décret d'application, qui impose des aménagements physiques en complément de la signalisation pour empêcher le dépassement de la vitesse autorisée. Nous nous y emploierons.			

4.3.3 Plan piétons

En liaison avec le SDPA, développer et implémenter un Plan Piétons communal comprenant à minima :

- L'identification et la structuration de "magistrales" piétonnes
- La signalisation associée
- La mise en accessibilité sur l'ensemble du domaine communal (un certain nombre de trottoirs, notamment dans le centre ne respectent pas la charte d'accessibilité, et en priorité pour chacune des "magistrales" piétonnes)
- La "récupération" et la valorisation de venelles (ex entre route de Grenade et chemin d'Aussonne, entre vieux chemin de Grenade et rue Carrière), et l'arrêt de la politique de cession de celles-ci aux riverains qui en font la demande
- Un calendrier de mise en œuvre sur la mandature

Adopterez-vous cette démarche ?

Réponse liste : L'Avenir Ensemble (Chantal Canut)	OUI	NON	Sous condition
	X		
Explications Dès lors que les venelles concernées relèvent bien du domaine public et que leur réaménagement n'empiète pas sur la propriété privée ou avec réflexions et accord explicite des propriétaires			

4.3.4 Zone de rencontre /zone piétonne pour le centre de Blagnac

Transformer en zone piétonne l'hyper centre de Blagnac par la suppression de 100 places de parking en voirie autour du nouveau parking souterrain. Ceci permet de renforcer l'attractivité de notre hyper-centre en mettant en valeur notre ville et ses commerces. Ceci implique la transformation de l'hyper centre en véritable zone de rencontre avec la suppression du stationnement sur les rues Pasteur, Lavigne, le boulevard Jean Rivet et le boulevard Firmin Pons.

Étudier également comment aménager la rue du Dr Guimbaud et la rue Prosper Ferradou entre la rue de Fonsorbes et la rue des Bûches. Ce tronçon est très fréquenté par les automobilistes et coupe le centre Blagnac en 2 pour les piétons. (*Voir exemple sur ce qui a été fait rue de Metz à Toulouse*), pour finaliser, à terme, la réalisation d'une zone de rencontre "Coeur de ville" étendue aux : rue des soeurs, Delpont, Sarrazinière, Baquie-Fonade, Abbe Cazeneuve, du moulin, St Exupère, chemin Pecette et allées du canalet et de la piscine ...et, le cas échéant (fonction du choix d'aménagement cyclable pour l'itinéraire Maga-centre-ville), aussi à la rue du 11 Novembre.

Adopterez-vous cette mesure ?

Réponse liste : L'Avenir Ensemble (Chantal Canut)	OUI	NON	Sous condition
			X
Explications (<i>veuillez préciser ici si totalement ou partiellement, et à quelle(s) échéance(s)</i>) Favorable aux zones de rencontre et favorables à la piétonisation ponctuelle dans le cadre de journées sans voitures.			

4.3.5 Circulation devant les écoles/Rues aux enfants

Déployer la solution "Rue aux enfants" aux abords des écoles : restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes, favorisant et sécurisant ainsi les déplacements à pied ou à vélo pour les enfants accompagnés de leurs parents, et les échanges.

Adopterez-vous cette mesure ?

Réponse liste : L'Avenir Ensemble (Chantal Canut)	OUI	NON	Sous condition
			X
Explications Toutes les écoles ne répondent pas aux mêmes conditions d'accès. Chacune sera étudiée de manières indépendantes En revanche, la sécurisation des abords des écoles est notre priorité absolue : séparation des flux, favorisation des accès vélos et piétons, création de zones de « dépose-minute » sécurisées et proches.			

4.4 Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo et de la marche à pied

4.4.1 Arceaux vélos, parkings vélos

Planter, avec la croissance des usages et du besoin, des arceaux vélos supplémentaires normatifs (proscrire les “arrache roue”) dans toute la commune

En 2026, utiliser l’opportunité de la suppression des stationnements de véhicules motorisés à moins de 5 mètres des passages piétons (exigence légale - [Loi d’Orientation des Mobilités](#)) pour transformer les espaces appropriés en espaces de stationnement vélo.

Créer ou ajouter des abris/places parking vélo sécurisés notamment au niveau des principaux pôles d’intérêt (centre-ville, parcs, centre commerciaux, centres culturels / sportifs, centres médicaux, zones d’activités, écoles).

De manière plus générale, créer ou augmenter le nombre d'arceaux vélo proche des commerces/ restaurants/ cabinets médicaux dans tous les quartiers de Blagnac.

Adopterez-vous cette mesure ?

Réponse liste : L'Avenir Ensemble (Chantal Canut)	OUI	NON	Sous condition
	X		
Explications			

4.4.2 Entretien des voiries pour les usages piétonniers et vélo

Afin d’assurer en continu la qualité et la sécurité physique des voiries cyclables et piétonnes, mettre en place un entretien proactif des revêtements, marquages et jalonnements et des dégagements nécessaires (ref croissance de végétaux) en substitution au mode réactif basé sur les signalements allo-Blagnac.

Adopterez-vous cette mesure ?

Réponse liste : L'Avenir Ensemble (Chantal Canut)	OUI	NON	Sous condition
	X		
Explications			
Nous sensibiliserons les agents municipaux, dans le cadre de la charte de la voirie, à une vigilance proactive sur l’état des cheminements.			

4.5 Promouvoir une culture vélo et piétonne

4.5.1 Montrer l'exemple

Donner l'exemple : en tant que maire et pour chaque membre de l'équipe municipale, effectuer un maximum de déplacements à vélo ou à pied ; au sein de l'équipe municipale, nommer un pratiquant cycliste du quotidien à la délégation mobilités et réduire la communication en faveur de la voiture.

Par ailleurs, sanctionner les comportements des agents de la municipalité (excès de vitesse, stationnements illicites, ...)

Adopterez-vous ces mesures ?

Réponse liste : L'Avenir Ensemble (Chantal Canut)	OUI	NON	Sous condition
	X		
Explications			

4.5.2 Savoir rouler à vélo-100% des élèves en sortie de primaire

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en co-pilotant ce programme, avec l'inspection d'Académie sur la base d'un objectif 100% des élèves obtiennent le SRAV), sur les écoles de la commune, et en le supportant avec la mobilisation des ressources compétentes des services techniques du sport et des associations) et en continuant à équiper les écoles de stationnements vélo.

Agir au niveau du département et de l'éducation nationale pour le maintien de développement de la compétence SRAV au niveau du collège (notamment que le suivi de la compétence soit intégré au niveau du dossier scolaire)

Adopterez-vous ces mesures ?

Réponse liste : L'Avenir Ensemble (Chantal Canut)	OUI	NON	Sous condition
	X		
Explications			

4.5.3 Stages « Code de la rue » (et rafraîchissement code de la route).

Organiser des stages ou forums gratuits de présentation du code de la rue à destination des habitants de Blagnac afin de développer la connaissance à ce jour démontrée insuffisante de nombre de nos concitoyens, en matière d'objectifs associés à des nouveaux types d'aménagements de voiries et signalisations et de codes de pratiques associées.

Un support et accompagnement pourrait être recherché au niveau du département (sécurité routière), des compagnies d'assurances, ...

Nota : cette mesure peut être intégrée à la Prévention de la violence routière (voir chap 4.6)

Adopterez-vous cette mesure ?

Réponse liste : L'Avenir Ensemble (Chantal Canut)	OUI	NON	Sous condition
	X		
Explications			

4.5.4 Journée sans voiture.

Implémenter un rituel “journée sans voiture” à un rythme mensuel

Adopterez-vous cette mesure, ce, dès le début de mandat ?

Réponse liste : L'Avenir Ensemble (Chantal Canut)	OUI	NON	Sous condition
			X
Explications Très favorable, la régularité et le périmètre seront mis en place après consultation de la population.			

4.5.5 Engagement/mobilisation des entreprises et institutions

Compte tenu du fait que les entreprises (et institutions, écoles de commerce, ...) sur notre territoire sont génératrices d'une part importante des flux de mobilités, notamment domicile-travail, une action renforcée de la municipalité nous paraît nécessaire pour inciter au transfert modal voiture individuelle vers les modes TC, vélo et covoiturage et à l'accompagnement pour cela (plans de déplacement, certification OEPV, location vélo longue durée aidée (type solution Airbus), FMD, ...).

A ce titre, il sera utile de promouvoir et favoriser la cyclo-logistique et en particulier pour les livraisons en zone de rencontre

Il convient que la municipalité structure le “pilotage” de ce domaine.

Mettez-vous cela en place ?

Réponse liste : L'Avenir Ensemble (Chantal Canut)	OUI	NON	Sous condition
	X		
Explications			

4.6 Prévention de la violence routière

Au-delà des aménagements piétons et cyclables, nous demandons que soient engagées des actions de prévention et de répression, notamment :

- Comportements agressifs
- Lutte contre le stationnement sauvage sur les trottoirs et pistes cyclables
- Respect des SAS vélos, du code d'emploi des CVCB, des feux de signalisation (et panneaux M12) et des distances de sécurité
- Baisse et contrôle de la vitesse des véhicules motorisés en ville

Engagez-vous un tel plan d'action ?

Réponse liste : L'Avenir Ensemble (Chantal Canut)	OUI	NON	Sous condition
	X		
Explications Les comportements excessifs, qu'ils concernent les automobilistes, les motards, les cyclistes ou les piétons et même les trottinettes, doivent être fermement condamnés. Respect déjà à minima du Code de la Route et du civisme, du vivre ensemble.			

4.7 Méthode

Nous demandons que les développements soient conduits en concertation avec notre association qui apportera son expertise d'usage et que pour chaque développement, l'opportunité de passer par une étape "urbanisme tactique" soit considéré.

Etes-vous d'accord pour cette méthode ?

Réponse liste : L'Avenir Ensemble (Chantal Canut)	OUI	NON	Sous condition
	X		
Explications Votre association sera un acteur que nous solliciterons parmi d'autres. Les instances participatives que nous mettrons en place seront elles aussi associées à la réflexion et aux projets.			

5 Observations complémentaires de la liste L'Avenir Ensemble (Chantal Canut)

Nous nous tenons à votre disposition pour en débattre avec les autres candidats.